

DÉCISION N°D-2024-065

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX AVEC MADAME FUENSANTA ESTEPA

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024/011 du 5 février 2024 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant la demande de mise à disposition d'un équipement municipal de Madame Fuensanta Estepa pour l'organisation d'une exposition artistique,

Considérant que la ville de Carrières-sur-Seine a la possibilité de mettre à disposition de Madame Fuensanta Estepa, un équipement municipal répondant à ses besoins,

Considérant que certains équipements municipaux et/ou créneaux nécessitent la mise à disposition de clés

DÉCIDE

- Article 1 : D'AUTORISER le Maire à signer les conventions de mise à disposition du bureau du Lavoir et des clés du site.
- Article 2 : de mettre à disposition de Madame Fuensanta Estepa, le Lavoir sis 37, rue Victor Hugo à Carrières-sur-Seine, du lundi 20 au dimanche 26 mai 2024.
- **Article 3 :** de préciser que le montant de la location du Lavoir, pour la période mentionnée dans l'article 1, s'élève à 280 euros.
- Article 4: Ampliation de la présente décision à :
 - Monsieur le Préfet,
 - Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 02 mai 2024

Le, Maire,

Arnaud de Bourrousse

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :